

(Source : Texte issu de Ubaye numismatique)

En 1388, les habitants de Barcelonnette et du comté de Nice, jusque là rattachés au comté de Provence, se donnent au comte de Savoie, Amédée VII. Cette donation est reconnue par Louis II d'Anjou, puis confirmée par sa veuve en 1419.

À la mort d'Henri III, Charles-Emmanuel de Savoie s'affirme prétendant au trône de France et reçoit l'appui des ligueurs du Dauphiné. Toutefois, le gouverneur de cette province, d'Ornano, reste fidèle à Henri IV et s'allie aux protestants commandés par Lesdiguières. Ce dernier s'empare de Briançon le 6 août 1590, puis de Barcelonnette le 15 août. Mais Barcelonnette est âprement disputée et elle change plusieurs fois de maître. Le 21 octobre 1591, Lesdiguières s'en empare pour la troisième fois : c'est la bonne!

Pendant ce temps, l'inflation sévit en Dauphiné : les pinatelles frappées par les royalistes à Grenoble sont encore plus faibles que celles des ligueurs de Montpellier : respectivement 80 et 72 au marc, alors qu'en 1577 la taille de ces espèces était de 52 au marc. Le 22 août 1592, la taille des pinatelles de Grenoble est portée à 82 au marc, avec abaissement du titre. Les prix augmentent au fur et à mesure que la monnaie

s'affaiblit et il est donc nécessaire d'y mettre bon ordre. Le 21 janvier 1593, le Parlement de Grenoble ordonne de cesser la frappe des pinatelles, qui sont démonétisées (" décriées ") le 11 mars et l'on reprend la frappe des douzains.

Sur ce, les négociations engagées entre Lesdiguières et Charles -Emmanuel (qui proposait de rendre les villes qu'il occupait en Dauphiné et en Provence en échange de Barcelonnette et des villes conquises par Lesdiguières au-delà des Alpes) n'aboutissent pas et la guerre recommence au printemps. Pour financer cette nouvelle campagne, Lesdiguières décide d'ouvrir un atelier monétaire à Barcelonnette : il en était le seul maître, n'ayant de comptes à rendre ni au Parlement de Grenoble ni au gouverneur d'Ornano avec qui il était en froid.

Le 13 avril 1593, il passe un bail avec Estienne Rey d' Avignon (ou de Cavaillon, selon d'autres textes) pour 15.000 écus payables en trois termes. Ce bail, dont nous n'avons conservé que le début, était consenti pour quatorze mois à compter du premier mai. Il fut confirmé par lettres patentes d' Henri IV le 23 octobre 1593, mais ces lettres ne furent pas entérinées par la Cour des monnaies. Curieusement, des pinatelles de " Barcelonne " sont mentionnées (L.1078 ?) dans le tarif annexé à l'arrêt du 11 mars 1593, soit avant la signature du bail avec Rey : Lesdiguières aurait-il laissé frapper Estienne Rey avant la signature du

bail ? Y a-t-il eu un premier bail perdu ? Seule la découverte de nouveaux documents ou de pinatelles attribuables à Barcelonnette permettra de résoudre cette énigme.

En tout cas, la frappe des pinatelles cesse partout dans le midi en 1593 : le 18 août pour les ateliers royalistes de Sisteron et Toulon; le 12 octobre pour les ateliers ligueurs d'Aix en Provence et de Marseille. Le docteur Bailhache proposait d'attribuer à Barcelonnette un douzain au nom d'Henri IV portant comme marque un R à l'avant et un soleil + une marque qu'il n'avait pu identifier au revers (au type de la croix cantonnée de quatre couronnes). Cette attribution a été confirmée en 1939 par la découverte d'autres exemplaires, la marque non identifiée par Bailhache étant une clef.

Au début de 1594, l'atelier est transféré à vingt et un kilomètres en aval de l'Ubaye, au Lauzet. Mais, dès le mois de mars, Rey quitte son poste et s'enfuit sans verser l'argent qu'il devait à Lesdiguières et à ses fournisseurs de billon; il se réfugie en Avignon. Lesdiguières lui donne pour successeur Jacques Pélissier (différent P) qui ne fabrique que des douzains. Le chiffre des mises en boîtes est de 51 sols 3 deniers, soit 615 pièces représentant une fabrication de $615 \times 720 = 442.800$ douzains. Le différent du Lauzet est le même que celui de Barcelonnette (une clef). Mais J.Duplessy, en comparant les exemplaires du

trésor de Saint-Martin-de-Beauville et ceux de Bouconville-Vauclerc a montré que la clef passe à l'avant au Lauzet (les marques de graveur et de maître restant au revers, mais de part et d'autre de la date, alors qu'à Barcelonnette la date, le soleil et la clef sont associés dans cet ordre au revers.) J'ajouterai qu'à Barcelonnette la clef, horizontale (jamais verticale comme on l'a parfois supposé) est généralement tournée à gauche: mais je possède un exemplaire où elle est tournée à droite.

Le premier septembre 1594, le général Nicolas de Coquerel, chargé de remettre de l'ordre dans les ateliers du midi, arrive à Grenoble. Deux jours après, le 3, il obtient de Lesdiguières la fermeture de la monnaie du Lauzet. Celle-ci est accomplie quelques jours plus tard par le garde Guérin et le 14 octobre Lesdiguières demande à Coquerel de procéder avec Guérin, devenu entretemps garde de la monnaie de Grenoble, à l'examen des boîtes de J.Pélissier, enfermé à Montbrun pour n'avoir pas payé ses dettes au roi et à ses fournisseurs.

On notera que Lesdiguières n'obtiendra la légalisation de son émission monétaire que par les lettres patentes du 22 juillet 1596 enregistrées le 8 août par la Cour des monnaies. Lesdiguières fit piller le Comtat Venaissain où s'était réfugié Estienne Rey. Le légat pontifical dut lever un impôt pour payer les 14.051 écus réclamés par

Lesdiguières. Il fit saisir les biens de Rey et de ses complices. Mais Rey s'échappa. Il ne fut arrêté qu'en mars 1599, à Lambesc, mais s'évada et fut gracié quelques mois plus tard.

Officiellement cédée à la France par Charles-Emmanuel au traité de Bourgoin (23-10-1595), Barcelonnette lui fut rendue au traité de Lyon (17-01-1601). La France l'occupa en 1630, mais la rendit à Victor-Amédée Ier au traité de Cherasco (30-5-1631). Barcelonnette fut définitivement réunie à la France au traité d'Utrecht le 11 avril 1713 en échange des vallées dauphinoises situées sur le versant italien. Le 30 décembre 1714, Barcelonnette est rattachée à la Provence par déclaration royale.

Pour donner une idée de la rareté relative des douzains frappés à Barcelonnette et au Lauzet, je donne le nombre d'exemplaires trouvés dans trois trésors monétaires. Dans le trésor de Fécamp, découvert en janvier 1970, on a dénombré 192 douzains royaux d'Henri IV, majoritairement de l'ouest (51 de Saint-Lô), dont 11 de Lyon, 17 de Montpellier et 2 de Barcelonnette 1593 (L.1080=D. 1246, quatre couronnes dans les cantons de la croix du revers) et un de Barcelonnette ou du Lauzet.

Dans le trésor de Saint-Martin-de-Beauville, découvert en novembre 1970 (412 monnaies d'argent et de billon dans un pot de terre cuite muré) et publié par J.Duplessy en 1978, sur 144

douzains d' Henri IV, dont 59 de Montpellier (L. 1081), 17 d'Aix en Provence (16L. 1081 et un L. 1080), 14 de Villeneuve, 13 de Lyon et 5 attribués à Sisteron (3 pour 1593 et 2 pour 1594), on relève 7 douzains de Barcelonnette 1593 au type L. 1080=D.1246 précédemment décrit (n. 196-202) pour un seul (n.327) au même millésime et au type L.1084 = D. 1249, type spécifié à Barcelonnette (la croix du revers est cantonnée de quatre lys) et 3 du Lauzet 1594 (n.203205; L.1080 = D.1246) Le même trésor contenait 7 douzains de Charles X frappés à Marseille.

Enfin, dans le trésor d'Elven (1349 monnaies découvertes lors du défrichement d'un bois en juin 1975) le lot 702 de la vente comprenait 20 douzains de Barcelonnette (12 au type L. 1080 = D.1246; 8 au type L.1084 = D.1249) et 2 de Barcelonnette ou du Lauzet (L.1080); le lot 713, quatre douzains du Lauzet (L. 1080). Pour comparaison, le lot 699 comptait 50 douzains d'Aix-en-Provence (11 au nom d'Henri III, un au nom de Charles X et 33 au nom d'Henri IV); il y avait 123 douzains de Grenoble (dont 117 au nom d'henri III), 109 de Montpellier au nom d' henri IV, 25 de Marseille (24 au nom de Charles X), 11 attribués à Sisteron (L.1042 au nom d'Henri III, 1593 sans aucune marque.)

La confrontation de ces trois trésors permet

d'établir que les douzains de Barcelonnette et du Lauzet ne sont pas très courants. Les plus rares sont ceux de Barcelonnette 1594, si Rey en a frappé à ce millésime (je n'en ai jamais vu), puis ceux du Lauzet. Pour 1593, le type Lafaurie 1804 est plus rare que le 1080. Je possède pour ma part depuis plus de vingt ans trois exemplaires de Barcelonnette 1593, L.1080 (deux avec la clef à g. un avec le clef à dr.) et un du Lauzet, ébréché et très usé, mais où l'on distingue clairement au revers la succession soleil (irrégulier) 1594 P.